

\*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 [www.scam.fr](http://www.scam.fr)

# Scam\*

## Brouillon d'un rêve numérique

*Bourses d'aide à la création d'art numérique*

**Objet** > La Scam attribue des aides directes à des auteurs, membres ou non de la Scam, destinées à encourager l'écriture et le développement de projets d'art numérique, interactif ou linéaire, installations à caractère expérimental et/ou documentaire.

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE : LE 31 OCTOBRE AVANT MINUIT**

**Dotation** > Le budget annuel est de 29.000 euros. Le montant maximum accordé est de 6.000 euros par projet. Le montant de la bourse est versé en deux temps (60% à son attribution, le solde à la présentation d'une maquette).

**Constitution du dossier** > Le document en langue française doit être au format A4, transmis en PDF (fichier unique, de 15 pages maximum et dont le poids n'excède pas 5 Mo) comprenant :

- les coordonnées complètes de(s) auteur(e)s en page de couverture
- un résumé en 5 lignes
- un synopsis détaillé
- une note d'intention de réalisation adressée aux auteurs du jury
- un CV ou biographie par auteur
- un lien permanent éventuel vers des éléments visuels (en ligne uniquement, visibilité permanente) permettant d'évaluer le projet, la liste des matériels et logiciels envisagés)

**Calendrier** > Une seule session par an. La candidature doit être adressée, avant le 31 octobre de chaque année, sous forme d'un courriel accompagné de ce document PDF, à [brouillondunrêve@scam.fr](mailto:brouillondunrêve@scam.fr). Les résultats sont annoncés par mail, environ 4 mois après la date de clôture.

**Le jury** > Composé d'auteurs d'Art numérique, le jury est souverain. Une note de lecture est envoyée aux candidats déçus.

**Règlement** > Un lauréat ne peut être admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé. La bourse brouillon d'un rêve ne peut être obtenue que trois fois (tous répertoires confondus). Les lauréats sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet. Ils s'engagent également à faire figurer aux génériques des œuvres terminées la mention du soutien de la Scam, à faire participer la Scam dans la mesure du possible à la négociation du contrat de production, bénéficiant gratuitement des conseils juridiques de la Scam, à déclarer l'œuvre au répertoire de la Scam et à remettre trois exemplaires de l'œuvre aidée pour conservation.